

DISCOURS DE
Madame Agnès BUZYN
Ministre des solidarités et de la santé

- - -

**Lancement de la stratégie nationale de prévention et de lutte
contre la pauvreté**

- - -

Jeudi 13 septembre 2018

- - -

Mesdames et Messieurs,

Je suis ici pour vous présenter le contenu de la stratégie, dans la foulée du discours du Président de la République et surtout pour répondre à vos questions avec Olivier Noblecourt à mes côtés.

Permettez-moi cependant quelques mots d'introduction qui porteront sur le sens la démarche et sur les valeurs qui la sous-tendent.

Seul le prononcé fait foi

Pour commencer, un point très important : **cette stratégie est le fruit d'un travail qui part des personnes elles-mêmes** pour répondre à leurs besoins tout au long de la vie. Nous les avons écoutées, elles, leur entourage et aussi ceux qui les accompagnent. Je me suis beaucoup déplacée sur le terrain. Nous avons construit à partir des récits, du vécu quotidien de personnes et non selon une vision théorique et des idées préconçues.

J'en retire deux convictions qui animent mon engagement :

- la pauvreté n'est que rarement le fruit du hasard, elle naît d'un cumul de difficultés, d'un équilibre rompu qui doit être rétabli **le plus vite possible** ; en cette matière comme en d'autres, le temps perdu ne se rattrape plus ;
- **les personnes concernées souhaitent s'en sortir et la plupart du temps savent comment faire** mais elles rencontrent sur leur route des obstacles sans commune mesure avec ceux auxquels sont confrontés la plupart d'entre nous ; et ces obstacles,

malheureusement, sont sécrétés en partie par notre système d'aides, celui-là même qui est théoriquement conçu pour leur venir en aide ; il existe donc en ce sens un gâchis, une rupture du contrat social et je dirais une faute contre laquelle il faut s'élever.

En partant des personnes elles-mêmes et de ces constats, la stratégie pourrait se résumer ainsi : **il convient d'agir plus tôt et d'accompagner mieux pour éviter les ruptures à chaque étape de la vie.**

1) **Agir plus tôt, d'abord** :

La stratégie est centrée sur les enfants et les jeunes. C'était une conviction de départ, elle s'est renforcée au cours du temps. Enfants souffrant de privations matérielles (y compris de nourriture), jeunes décrocheurs du système scolaire que personne ne vient chercher, jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance lâchés dans la nature

sans formation et sans logement, venant grossir le rang des sans-abris : tout cela est indigne d'une société riche comme la nôtre.

Cela ne veut pas dire bien sûr, que rien ne sera fait pour les autres.

Nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard mais je réponds par anticipation à ceux qui pourraient dire que l'on choisit un public plutôt qu'un autre. Cette concurrence des publics est une vieille antienne de la lutte contre la pauvreté : on ne doit pas s'y engouffrer.

En outre, la stratégie porte l'ambition de rénover le pilotage et l'évaluation des politiques d'insertion pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA. On voit bien que l'on peut en attendre davantage qu'aujourd'hui.

2) Accompagner mieux, ensuite :

Il faut impulser une logique d'intervention précoce en mettant l'accent, pour la première fois depuis bien longtemps, sur l'accompagnement concret des personnes et donc sur le travail social de terrain. L'Etat ne peut plus se tenir éloigné de ce sujet, ce qu'il a fait en réalité depuis des décennies, avec le résultat que l'on sait. Il se

Seul le prononcé fait foi

réinvestira donc, en partenariat avec les départements qui seront soutenus financièrement dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat pour mieux accompagner les personnes.

Les aides monétaires sont indispensables et seront d'ailleurs préservées mais elles ne suffisent pas. Qui peut le nier ?

Elles ne peuvent être le solde de tout compte de la solidarité. Ce n'est la demande d'aucune personne que j'ai rencontrée.

Il y a au cœur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté un autre engagement : celui de rendre les droits sociaux plus accessibles et de faire en sorte qu'ils favorisent toujours le retour à l'emploi, y compris en passant par des étapes intermédiaires que sont la formation, l'insertion par l'activité économique ou les dispositifs innovants de remise en emploi. C'est cela la philosophie de la garantie d'activité que nous présentons aujourd'hui et qui concernera 300 000 personnes éloignées de l'emploi par an : accompagner chacun vers l'emploi selon ses besoins.

Il y a **une triple ambition** générale dans la stratégie :

- simplifier drastiquement les démarches des personnes afin qu'elles ne perdent plus leur temps à remplir des formulaires et à redonner plusieurs fois les mêmes informations ;
- faire du non recours un objectif de politique publique, ce qu'il n'est pas aujourd'hui ;
- coupler systématiquement délivrance des prestations et accompagnement humain : il s'agit d'aller vers un droit réel à l'accompagnement qui sera porté dans une loi en 2020.

Venons-en à présent aux mesures concrètes. Je souhaite mettre l'accent sur trois d'entre elles :

- **l'accès des familles modestes aux places de crèches** : je suis partie d'un constat simple : les familles pauvres sont aujourd'hui largement exclues des crèches qui sont pourtant un

lieu favorable à la socialisation, au développement des enfants et à l'apprentissage du langage.

La scolarité devient obligatoire à partir de trois ans à la rentrée de septembre 2019. Mais l'entrée à maternelle se prépare avant l'âge de trois ans. Il faut parvenir à réduire les inégalités notamment d'accès au langage. Nous réformons donc le financement des places de crèches, en ajoutant aux financements à l'heure qui ne changent pas, des bonus destinés à inciter les communes à créer des places dans les quartiers les moins favorisés et à accueillir les enfants des familles qui ont le moins de moyens. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, il sera possible de réduire le reste à charge des communes à 1500€ par place. Cela s'accompagnera d'une amélioration de la transparence des critères d'attribution des places en crèches, en lien avec les maires.

- **la création d'une garantie de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans assortie d'une obligation du côté du jeune**. Le dossier

de presse comporte un schéma qui présente très bien la mesure. Les missions locales, en lien avec les établissements scolaires qui signaleront le décrochage, seront chargées de recevoir le jeune et de lui proposer une solution de formation ou un parcours vers l'emploi. Cela représente 20 000 jeunes par an. Cela s'ajoute à la montée en puissance de la Garantie jeune : 500 000 jeunes en plus intégreront ce dispositif d'accompagnement qui a fait ses preuves. En outre, les ressources du plan d'investissement dans les compétences, porté par ma collègue Muriel Pénicaud seront mobilisés au profit des jeunes décrocheurs. Au total, ce sont 500 millions d'euros qui seront mobilisés pour améliorer le parcours de formation des jeunes et donc leur situation.

- **la création d'un nouveau dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA** appelé « garantie d'activité ». C'est une brique de ce que le Président de la République a nommé service public de l'insertion. Il permettra d'accompagner vers l'emploi

300 000 bénéficiaires du RSA par an en couplant la résolution des difficultés sociales et professionnelles. Il s'agit d'envisager la personne à accompagner de manière globale, par exemple en traitant mieux les questions de santé. Pour le service public de l'insertion, il s'agit avant tout de se donner des objectifs d'efficacité par le biais d'un partenariat renouvelé avec les départements : les bénéficiaires du RSA devront être accompagnés au plus tard dans le délai d'un mois suivant l'octroi de la prestation.

- **la création d'un revenu universel d'activité par fusion de prestations existantes** : ce projet est emblématique de ce que je souhaite faire en matière de réforme des prestations sociales. Il s'agit d'abord et avant tout de lutter plus efficacement contre la pauvreté. Ce projet, je le souligne, ne porte aucune intention cachée de remettre en cause certains droits. Il n'y a bien évidemment aucune remise en cause des aides monétaires qui augmenteront toutes, en particulier la

prime d'activité qui sera fortement revalorisée. L'objectif est de réformer, en le simplifiant, un système qui, par sédimentations de mesures anciennes, non articulées entre elles, produit de la confusion et de l'iniquité. Il s'agira de créer une prestation plus simple, plus efficace, plus juste et nous prendrons le temps de le faire car c'est une réforme de grande

- ampleur.

Nous ouvrons une concertation dès 2019 sur ce sujet. Il s'agit tout à la fois de discuter du périmètre de cette nouvelle prestation, de son profil et des spécificités qui correspondent aux besoins de chaque public, je pense ici en particulier aux personnes en situation de handicap. En 2020, un projet de loi tracera les contours de cette prestation pour une mise en œuvre dont la date sera décidée en fonction des études d'impact approfondies qui seront conduites dans le cadre des groupes de travail.

Seul le prononcé fait foi

Je terminerai en conclusion en disant que j'ai demandé à Olivier Noblecourt de me proposer une méthode précise de suivi de la mise en œuvre de la stratégie à la fois participative et fondée sur le suivi d'indicateurs de résultats. Nous allons en particulier regarder de près le taux de privation matérielle des enfants, mais aussi l'intensité de la pauvreté. Il faudra aussi que tous ceux qui ont participé à l'élaboration de la stratégie puissent en suivre l'application sur le terrain. Cela suppose d'élaborer au niveau local comme national un dispositif de participation des usagers

Je vous remercie de votre attention.